

# Territoire

du RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI  
GEWEST

K I G A L I , le 21 octobre 1952.-  
de

N° 3.930/AGRI.8.-

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.  
In het antwoord vermelden :  
nummer en dagtekening.

Réponse au n° 2190/Agri.8.  
Antwoord op n°

du 19 septembre 1952.-  
van

ANNEXE  
Bijlage

OBJET :  
Voorwerp :

Centres d'Alevinage  
secondaires

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Minutée par :  
Geminuteerd door :

Copiée par :  
Afgeschreven door :

Collationnée par :  
Gecollationneerd door :

Reçue le :  
Ontvangen de :

*re formuler les propositions  
de pays sur cette note  
niveau*

En réponse à votre lettre émarginée, j'ai l'honneur de vous faire savoir que les crédits prévus, à la caisse du Pays pour la pisciculture étant épuisés, je ne puis vous octroyer un subside de l'ordre de 25.000 francs pour l'aménagement d'un étang de 5 à 10 ares pour la chefferie du Bugalura.

Toutefois cet étang, situé à Rutare ayant été retenu par Monsieur le Vice-Gouverneur Général dans le programme d'ensemble concernant les centres d'alevinage secondaires au Ruanda, je demanderai à la Caisse du Pays de retenir ce subside lors de l'établissement de ses prévisions budgétaires 1953.-

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT,

Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

R U H E N G E R I .-



*Adoum*  
*no 2051 / Agri. 8*  
*24.10.52*

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RESIDENCE DU RUANDA

TERRITOIRE DE RUHENGERRI

N° 2190 /AGRI.8.-

Référence: Votre n° 3261/Agri.8.  
en date du 27 Aout 1952

OBJET:

Centres d'alevinage  
secondaires.-

A  
Ruhengeri, le 19 Septembre 1952.-

Copie pour information à Monsieur  
l'Agronome Adjoint Principal POCHET J. à  
R U H E N G E R I .-

Ruhengeri, le 19 Septembre 1952.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,  
R. GAUPIN,-

Monsieur le Résident,

Me référant à votre lettre rappelée  
en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance  
que l'aménagement d'un étang de 5 à 10 ares implique  
le secours d'un crédit que la chefferie du Bugalura ne  
possède pas.

Je me permets de vous demander si la  
Caisse Pays peut nous octroyer un subside de l'ordre  
de 25.000 francs.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,

R. GAUPIN,-

Monsieur le Résident du Ruanda

à

K I G A L I .-

N° 326I/Agri.8.

OBJET :

Centres d'alevinage secondaires.

*2443/Agri. 8 (Ruanda-Urundi)  
Recu le 5.9.52*

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi a marqué son accord au programme d'ensemble concernant les Centres d'Alevinage secondaires au Ruanda.-

Il a retenu pour votre territoire:

Un étang de 5 à 10 ares à Rutare ( Muko ) chefferie du Bugarura, Territoire de Ruhengeri, étang à dérivation alimenté par le race de la Mukungwa, le bed-rock se trouve à 1 m 50 de profondeur.-

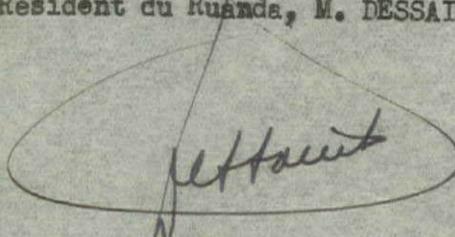
Lorsque l'aménagement sera achevé, veuillez m'en aviser; les instructions complémentaires vous seront données à ce moment concernant la mise en charge.-

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT.,

Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

RUHENGERRI.-



M: Ople Beck  
M: Robert Low.

Souez vous quelque chose  
à ce sujet ?

non

Créolité - ? ! Qui a proposé un

Centre de - bois - ? ! Qui est-ce que ce

programme d'ensemble concernant

les centres et oleumage ? Sans plus

Le fleur d'air  
de Requier.

H. G. L.